



2023-97

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45
 En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
 Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 30/10/2023
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
 Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
 Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS
 Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE
 Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
 Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE
Excusé :
 Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
 Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON
Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP, PLAFONDS MAXIMUM C.I.A.

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP, validé par le conseil municipal selon délibération 2017-90 du 18 décembre 2017 et modifié selon délibération 2022-79 du 4 septembre 2022 (modification des groupes)

Afin d'attribuer le complément indemnitaire annuel au personnel communal pour l'année 2023, il propose une évolution comme suit des montants maxima qui restent en deçà de la limite du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat :

Catégorie A

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction Générale des Services	2 331 €



2023-97

Catégories B

ANIMATEURS TERRITORIAUX		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services, ...	1 219 €
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		
Groupe 1	Responsable d'une structure : médiathèque	1 010 €

Catégories C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 2	Secrétariat, Assistant de Direction Comptable	490 €
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET AGENT DE MAITRISE		
Groupe 1	Responsable du service technique	1 010 €
Groupe 2	Agents du service technique	490 €
Groupe 3	Agents des écoles Agents d'entretien	440 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
Groupe 3	ATSEM	440 €

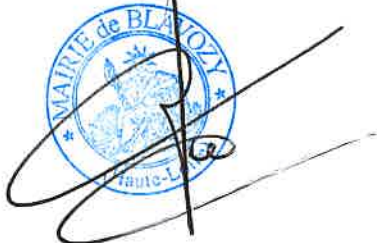


2023-97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de la RIFSEEP comme explicités ci-avant ;
- RAPPELLE que le C.I.A. fera l'objet d'un versement suivant la réalisation des entretiens professionnels avec l'attribution par arrêté individuel ;
- DIT que toutes les autres dispositions de la RIFSEEP validées par les délibérations 2017-90 du 18/12/2017 et 2022-79 du 04/09/2022 restent applicables ;
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 06/11/2023
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE

